

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence du maire, le 15 mars 2016 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents : M. Paul Leduc, maire
M. Pascal Forget, district 1
M. Pierre O'Donoughue, district 2
Mme Francine Raymond, district 3
M. Serge Séguin, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
M. Alexandre Plante, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Doreen Assaad, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Nicolas Bouchard, directeur général
Mme Nicole Fréchette, greffière adjointe

Est absent : M. Pierre Jetté, district 8

Ouverture de la séance

La greffière constate le quorum.

1. Ordre du jour

160315-096

1.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoughue
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil.

3. Procès-verbaux

160315-097

3.1 PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE ORDINAIRE - 16 FÉVRIER 2016 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil adopte le procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Ville de Brossard tenue le 16 février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Communications

160315-098

4.1 SERVICES D'IMPRESSION DU BULLETIN MUNICIPAL - CONTRAT SP-16-969 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil accorde le contrat SP-16-969, relatif aux services d'impression du bulletin Ma Ville, pour 12 mois, à partir de mars 2016, au plus bas soumissionnaire conforme, Payette et Simm's, selon les conditions de la soumission et du devis au montant de 71 593,78 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Travaux publics

160315-099

5.1 SERVICE D'ENLÈVEMENT OU DE RECOUVREMENT DES GRAFFITIS - TP-16-01-BA - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil autorise le contrat de gré à gré TP-16-01-BA relatif au service d'enlèvement ou de recouvrement des graffitis et application de protecteur contre les graffitis pour une durée de trois ans, à l'organisme sans but lucratif Dose Culture, du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2019, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 163 291,81 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160315-100

5.2 EXCAVATRICE HYDRAULIQUE COMPACTE SUR CHENILLE - CONTRAT SI-16-923 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil accorde le contrat SI-16-923 relatif à l'achat d'une excavatrice hydraulique compacte sur chenille avec accessoires, au plus bas soumissionnaire conforme, Aubin & St-Pierre inc., pour un montant de 74 618,78 \$, taxes incluses. Afin de financer l'attribution de ce contrat, le conseil autorise un emprunt au fonds de roulement au montant de 68 136,89 \$, remboursable en sept (7) versements annuels égaux et consécutifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160315-101

5.3 COUPE ET DÉBROUSSAILLAGE DES HAUTES HERBES - CONTRAT SP-16-928 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu que le conseil autorise le contrat SP-16-928 relatif à la coupe et au débroussaillage des hautes herbes pour une période de trois ans, au plus bas soumissionnaire conforme, Aménagement Bernier enr., du 16 mars 2016 au 15 mars 2019, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 84 772,37 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160315-102

5.4 SERVICES DE CONTRÔLE DE L'HERBE À POUX -CONTRAT SI-16-930 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil autorise le contrat SI-16-930 relatif à des services de contrôle de l'herbe à poux, pour une période de trois ans, au plus bas soumissionnaire conforme, Herbanatur Inc., du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2019, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 61 582,91 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160315-103

5.5 REMPLACEMENT DU MÉDIA CHIMIQUE - UNITÉ DE TRAITEMENT D'AIR - STATION DE POMPAGE MARIE-VICTORIN - CONTRAT SP-16-891 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil accorde le contrat SP-16-891 relatif au remplacement du média chimique de l'unité de traitement d'air à la station de pompage Marie-Victorin au plus bas soumissionnaire conforme, Groupe Québeco Inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour une période d'un an avec possibilité d'une année supplémentaire, pour un montant de 20 324,38 \$, taxes incluses, et annule l'appel d'offres SI-15-924.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160315-104

5.6 NETTOYAGE DES SENTIERS POLYVALENTS ET DES SENTIERS PIÉTONNIERS - CONTRAT TP-16-03-PA / SI-16-925 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil accorde le contrat TP-16-03-PA / SI-16-925, relatif au nettoyage des sentiers polyvalents et des sentiers piétonniers au plus bas soumissionnaire conforme, Les Entreprises Myrroy Inc., pour une durée d'une année, du 16 avril au 31 mars 2017, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 35 629,03 \$, taxes incluses, avec une année d'option.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160315-105

5.7 ENSEMENCEMENT ET TERREAUTAGE DES TERRAINS SPORTIFS - CONTRAT SP-16-931 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil accorde le contrat SP-16-931, relatif à l'ensemencement et terreautage des terrains sportifs au plus bas soumissionnaire conforme, Pelouse Santé Inc., pour une durée de trois ans, du 16 avril 2016 au 15 avril 2019, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 69 562,75 \$, taxes incluses, avec deux années supplémentaires, une à la fois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160315-106

5.8 ACQUISITION D'ARBRES, D'ARBUSTES ET DE VIVACES - CONTRAT SP-16-935 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil accorde le contrat SP-16-935 relatif à l'acquisition d'arbres, d'arbustes et de vivaces, pour une durée d'un an, du 16 mars 2016 au 15 mars 2017, au

plus bas soumissionnaire conforme, Pépinière Abbotsford Inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 125 419,33 \$, taxes incluses, avec deux possibilités de prolongation d'un an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160315-107

5.9 FOURNITURE DE PIÈCES DE REHAUSSEMENT DE PUISARDS ET REGARDS - CONTRAT SP-16-937 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil accorde le contrat SP-16-937 relatif à l'acquisition de pièces de rehaussement de puisards et regards, pour une durée de deux ans, du 16 mars 2016 au 15 mars 2018, au plus bas soumissionnaire conforme, St-Germain Égouts et Aqueducs Inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 95 834,05 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160315-108

5.10 SERVICES ANIMALIERS - CONTRAT TP-13-01-GA – RECONDUCTION ET AJUSTEMENT

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Pascal Forget

Et résolu que le conseil autorise la reconduction du contrat TP-13-01-GA relatif aux services animaliers, de gré à gré, à l'organisme sans but lucratif Refuge A.M.R., pour une période d'une année, du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, selon les prix unitaires soumis et selon les nouvelles conditions administratives, pour un montant total de 90 000 \$, taxes incluses, avant les ajustements de prix relatifs à l'indexation annuelle et aux fluctuations des interventions nécessaires.

Le conseiller Antoine Assaf vote contre cette proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

160315-109

5.11 LOCATION DE CONTENANTS, RAMASSAGE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES LIEUX PUBLICS - LOCATION DE CONTENANTS, RAMASSAGE ET TRANSPORTS DE MATÉRIAUX SECS, DE RÉSIDUS VERTS ET DE DÉCHETS - CONTRATS SI-15-840 ET SI-13-628 – PROLONGATION ET MODIFICATIONS

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil autorise la prolongation du contrat SI-15-840 relatif à la location de contenants, le ramassage et le transport des matières résiduelles des lieux publics, pour une durée d'un an, de juin 2016 à mai 2017 et autorise les ajouts au contrat requis pour répondre aux nouveaux besoins des différents lieux publics (bâtiments municipaux, parcs et événements), pour un montant total estimé à 44 996,62 \$, taxes incluses. Les dispositions du 4^e alinéa de l'article 11 de la section C des contrats SI-15-840 et SI-13-628 sont supprimées.

Le conseiller Antoine Assaf vote contre cette proposition

ADOPTÉE SUR DIVISION

160315-110

5.12 BACS ROULANTS 360 L - FOURNITURE ET LIVRAISON - CONTRAT SI-15-915 - ACQUISITION

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil accorde le contrat SI-15-915 relatif à la fourniture et la livraison de 392 bacs roulants bleus de 360 litres au plus bas soumissionnaire conforme, IPL Inc., selon

les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 30 151,96 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160315-111

5.13 REMORQUE POUR LE TRANSPORT DE LA MINI EXCAVATRICE - CONTRAT TP-16-017 - ACQUISITION ET FINANCEMENT PAR FONDS DE ROULEMENT

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil autorise l'acquisition d'une remorque de la compagnie Remorque 116, pour un montant de 12 325,32 \$, taxes incluses. Afin de financer cet achat, le conseil autorise un emprunt au fonds de roulement au montant de 11 254,66 \$, taxes nettes, remboursable en cinq versements annuels égaux et consécutifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Loisir, culture et vie communautaire
--

160315-112

6.1 PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2014-2016 - BILANS 2014-2015

Il est proposé par la conseillère Francine Raymond
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil accepte les bilans des réalisations 2014 et 2015 du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2014-2016 et qu'il autorise la Directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire à le transmettre à l'Office des personnes handicapées du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160315-113

6.2 SERVICES DE TECHNICIENS EN AUDIOVISUEL 2016 - CONTRAT SI-16-974- OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Pascal Forget

Et résolu que le conseil accorde le contrat SI-16-974 relatif aux services de techniciens en audiovisuel au plus bas soumissionnaire conforme, Services techniques Simon Deschênes, selon les prix unitaires soumis et selon les conditions de la soumission et du devis, pour un montant maximal de 81 402,30 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160315-114

6.3 GALA DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2016 – SERVICE DE TRAITEUR – CONTRAT SI-16-953 – OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil accorde le contrat SI-16-953 relatif au service de traiteur pour le Gala de l'action bénévole, au plus bas soumissionnaire conforme, *Traiteur Les Cuisines Leblanc*, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 28 818,49 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160315-115

6.4 CORPORATION DU FESTIN CULTUREL DE BROSSARD - ENTENTE

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que le conseil résilie l'entente entre la Ville et la Corporation du Festin culturel de Brossard (résolution # 141216-535) et autorise le protocole à intervenir entre la Ville et la Corporation du Festin culturel de Brossard qui prévoit le versement d'une subvention maximale de 199 280 \$, taxes incluses et autorise le maire et la greffière à le signer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Finances

160315-116

8.1 VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DU 12 FÉVRIER AU 10 MARS 2016

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil approuve la liste des virements budgétaires du 12 février au 10 mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160315-117

8.2 LISTES DES IMPRÉVUS AUX CONTRATS - APPROBATIONS

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu que le conseil approuve les listes des imprévus aux contrats pour la période du 20 janvier au 15 mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Ressources humaines

160315-118

9.1 ORGANIGRAMME - DIRECTION DE L'URBANISME – - CRÉATION DU POSTE D'INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT - MODIFICATION

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil autorise la modification de l'organigramme de la Direction de l'urbanisme afin de créer un poste permanent d'inspecteur en environnement à la division environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160315-119

9.2 ORGANIGRAMME - DIRECTION DES COMMUNICATIONS - CRÉATION D'UN POSTE

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Est résolu que le conseil autorise la modification de l'organigramme de la Direction de communications afin de créer un poste de conseiller(e) en communication stratégique et affaires publiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160315-120

9.3 ORGANIGRAMME - DIRECTION GÉNÉRALE - MODIFICATION

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil autorise la modification de l'organigramme de la Direction générale afin de créer la Direction de l'intelligence opérationnelle et de l'innovation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160315-121

9.4 NOUVELLE STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil approuve :

- L'abolition du poste de directeur adjoint travaux publics qui est présentement vacant.
- L'abolition du poste de chef de service administration occupé par M. André Bruneau.
- L'abolition du poste de chef de service planification et soutien technique occupé par M. Alain Thiboutot.
- L'abolition du poste de chef de division voie publique – mécanique occupé par M. Michel Barrette.
- L'abolition du poste de chef de division parcs-espaces verts - bâtiments occupé par M. Hugo Moranville.
- L'abolition du poste de superviseur occupé par M. Marc Paquette.
- L'abolition du poste de superviseur occupé par M. Marc Maltais.
- L'abolition du poste de contremaître voirie occupé par M. Martin Paquin.
- L'abolition du poste de contremaître voirie-signalisation occupé par M. Jean-François Chagnon.
- L'abolition du poste de contremaître égout-aqueduc occupé par M. David Rouleau.
- L'abolition du poste de contremaître mécanique occupé par M. Daniel Ouellet.
- L'abolition du poste de contremaître parcs et plateaux sportifs occupé par M. Guy Laramée.
- L'abolition du poste de contremaître bâtiments occupé par M. Jean-Sébastien Hétu.
- L'abolition du poste de contremaître embellissement et espaces verts occupé par M. Bertrand Giroux.
- L'abolition du poste d'horticulteur qui est présentement vacant.

- La création du poste de chef de division équipements collectifs et y assigner M. Hugo Moranville.
- La création du poste de chef de division réseaux publics et assigner M. Michel Barrette.
- La création du poste de chef de division gestion administrative et contractuelle et y pourvoir.
- La création du poste de coordonnateur gestion administrative et y assigner M. André Bruneau.
- La création du poste de coordonnateur équipements collectifs et y pourvoir.
- La création du poste de coordonnateur réseaux publics et y pourvoir.
- La création du poste de coordonnateur gestion contractuelle et y assigner M. Alain Thiboutot.
- La création du poste de superviseur parcs et plateaux sportifs et y pourvoir.
- La création du poste de superviseur espaces publics et y pourvoir.
- La création du poste de superviseur bâtiments et y pourvoir.
- La création du poste de superviseur aqueduc et égouts et y pourvoir.
- La création du poste de superviseur voirie et signalisation y pourvoir.
- La création du poste de superviseur équipe de soir et y pourvoir.
- La création du poste de superviseur entretien mécanique et y pourvoir.
- La création du poste de superviseur inspection municipale et y pourvoir.
- La création du poste de technicien en génie municipal (administration et opérations contractuelles) et y pourvoir.
- La création du poste de technicien en génie municipal (administration et opérations contractuelles) et y pourvoir.
- La création du poste de jardinier et y pourvoir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160315-122

9.5 EMPLOYÉS - MOUVEMENT DE MAIN-D'OEUVRE

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu que le conseil autorise et ratifie la liste de mouvement de main-d'oeuvre concernant les employés cadres et prend acte et ratifie, s'il y a lieu, celle des employés syndiqués.

Le directeur général est mandaté pour signer les ententes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Technologies de l'information

160315-123

10.1 TRAVAUX DE CÂBLAGE RÉSEAUTIQUE - HÔTEL DE VILLE - CONTRAT SI-16-950 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil accorde le contrat SI-16-950 relatif aux travaux de câblage réseautique, au plus bas soumissionnaire conforme, Noxent inc., selon le prix unitaire soumis et les conditions de la soumission et du devis, au montant de 56 570,58 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Services juridiques

160315-124

11.1 RÈGLEMENT REG-350 SUR LES PESTICIDES – AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Alexandre Plante à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement REG-350 *sur les pesticides*.

160315-125

11.2 RÈGLEMENT REG-353 ORDONNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX SUR LE BOULEVARD MATTE, ENTRE LE BOULEVARD TASCHEREAU ET LA RUE ILLINOIS, ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 731 000 \$ - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Daniel Lucier à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement REG-353 *ordonnant des travaux municipaux sur le boulevard Matte, entre le boulevard Taschereau et la rue Illinois, et décrétant un emprunt de 731 000 \$*.

160315-126

11.3 RÈGLEMENT REG-355 ORDONNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX SUR LA RUE AGATHE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 542 000 \$ - ADOPTION DU RÈGLEMENT

Il est proposé par la conseillère Francine Raymond
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil adopte le règlement REG-355 *ordonnant des travaux municipaux sur la rue Agathe et décrétant un emprunt de 1 542 000 \$*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160315-127

11.4 RÈGLEMENT REG-356 ORDONNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX SUR LA RUE BAILLARGEON, ENTRE LES BOULEVARDS LAPINIÈRE ET GRANDE ALLÉE, ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 676 000 \$ - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Pierre O'Donoghue à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement REG-356 *ordonnant des travaux municipaux sur la rue Baillargeon, entre les boulevards Lapinière et Grande Allée, et décrétant un emprunt de 676 000 \$.*

160315-128

11.5 RÈGLEMENT REG-358 ORDONNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX SUR L'AVENUE PANAMA ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 855 000 \$ - ADOPTION DU RÈGLEMENT

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu que le conseil adopte le règlement REG-358 *ordonnant des travaux municipaux sur l'avenue Panama et décrétant un emprunt de 855 000 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160315-129

11.6 RÈGLEMENT REG-359 ORDONNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX DE STABILISATION DES BERGES ET DE RÉVÉGÉTALISATION DU RUISSEAU DAIGNEAULT ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 133 000 \$ - ADOPTION DU RÈGLEMENT

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil adopte le règlement REG-359 *ordonnant des travaux municipaux de stabilisation des berges et de révégétalisation du ruisseau Daigneault et décrétant un emprunt de 1 133 000 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160315-130

11.7 RÈGLEMENT REG-368 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROSSARD EN 10 DISTRICTS ÉLECTORAUX – AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Pierre O'Donoghue à l'effet que sera présenté lors d'une prochaine séance, le règlement REG-368 *concernant la division du territoire de la Ville de Brossard en 10 districts électoraux.*

160315-131

11.8 RÈGLEMENT REG-368 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROSSARD EN 10 DISTRICTS ÉLECTORAUX – ADOPTION PROJET RÈGLEMENT

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Pascal Forget

Et résolu que le conseil adopte le projet de règlement REG-368 *concernant la division du territoire de la Ville de Brossard en 10 districts électoraux.*

Le conseiller Antoine Assaf vote contre cette proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

160315-132

11.9 RÈGLEMENT REG-369 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION REG-7 AFIN DE REMPLACER LA GRILLE DE TARIFICATION - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Daniel Lucier à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement REG-369 *modifiant le règlement de tarification REG-7 afin de remplacer la grille de tarification.*

160315-133

11.10 RÈGLEMENT REG-372 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX SERVICES AU VOLANT ET DE LES RESTREINDRE À CERTAINES ZONES - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Daniel Lucier à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement REG-372 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin d'ajouter des dispositions relatives aux services au volant et de les restreindre à certaines zones.*

160315-134

11.11 RÈGLEMENT REG-372 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX SERVICES AU VOLANT ET DE LES RESTREINDRE À CERTAINES ZONES - ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que le conseil adopte le premier projet de règlement REG-372 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin d'ajouter des dispositions relatives aux services au volant et de les restreindre à certaines zones.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160315-135

11.12 RÈGLEMENT REG-373 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-283 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS AFIN D'ASSUJETTIR TOUT NOUVEL ÉQUIPEMENT, OUVRAGE OU CONSTRUCTION PERMETTANT L'AMÉNAGEMENT D'UN SERVICE AU VOLANT – AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Claudio Benedetti à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement REG-373 *modifiant le règlement REG-283 relatif aux usages conditionnels afin d'assujettir tout nouvel équipement, ouvrage ou construction permettant l'aménagement d'un service au volant.*

160315-136

11.13 RÈGLEMENT REG-373 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-283 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS AFIN D'ASSUJETTIR TOUT NOUVEL ÉQUIPEMENT, OUVRAGE OU CONSTRUCTION PERMETTANT L'AMÉNAGEMENT D'UN SERVICE AU VOLANT – ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil adopte le premier projet de règlement REG-373 *modifiant le règlement REG-283 relatif aux usages conditionnels afin d'assujettir tout nouvel équipement, ouvrage ou construction permettant l'aménagement d'un service au volant.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Urbanisme

160315-137

12.1 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PROCÈS-VERBAUX - RÉUNIONS DU 15 FÉVRIER 2016 ET 11 MARS 2016

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu que le conseil entérine les recommandations du comité consultatif d'urbanisme des procès-verbaux du 15 février et du 11 mars 2016 en ce qui concerne les plans d'implantations et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, selon les recommandations et conditions consignées aux procès-verbaux, à l'exception de la recommandation 20160311-4.2 du procès-verbal spécial du 11 mars 2016 :

CCU du 15 février 2016

- CCU-20160215-5.1** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 8245-8255, boulevard St-Laurent - réfection des façades - habitation multifamiliale de plus de 30 logements*
- CCU-20160215-5.2** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 5800 et 5802, rue Alphonse - construction de deux habitations unifamiliales jumelées*
- CCU-20160215-5.3** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -5565 et 5567, avenue Auteuil - construction de deux habitations unifamiliales jumelées*
- CCU-20160215-5.5** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 1605, chemin des Prairies - agrandissement habitation unifamiliale isolée*
- CCU-20160215-6.1** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 2850, boulevard Matte - construction d'un bâtiment industriel*
- CCU-20160215-6.2** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 9600, boulevard Leduc, suite 5 - réfection de la façade et affichage - Artemano*
- CCU-20160215-6.3** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 3500, boulevard Matte - réfection des façades - bâtiment industriel*
- CCU-20160215-6.4** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 3455 - 3505 - 3555 rue Isabelle - réfections des façades - bâtiments industriels*
- CCU-20160215-7.1** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 9389, boulevard Leduc - Quartier Dix30 - Phase 1 - affichage - Laura Secord*
- CCU-20160215-7.2** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 8240, boulevard Leduc, suite 40 - affichage - Trévi*
- CCU-20160215-7.3** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 9120, boulevard Leduc, suite 230 - affichage - Quartier Dix30*
- CCU-20160215-7.4** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 6955, boulevard Taschereau, suite 101 - affichage - Dermamineur*
- CCU-20160215-7.5** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 8440, boulevard Leduc, suite 10 - affichage - EQ3*
- CCU-20160215-7.7** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 6400, boulevard Taschereau - affichage - Kid Fundazzle*

CCU spécial du 11 mars 2016

- CCU-20160311-3.1** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 9150, boulevard Leduc - construction d'une tour à bureaux, d'un hôtel et aménagement d'un espace public – phase III – Quartier DIX30*

Le conseiller Antoine Assaf vote contre cette proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

160315-138

12.2 **ÉVÉNEMENTS FESTIFS - 2151, BOULEVARD LAPINIÈRE - MAIL CHAMPLAIN - AUTORISATION**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil autorise la tenue d'un événement festif du 16 au 23 mai 2016 en ce qui a trait à la tenue d'un parc d'amusement comprenant des manèges, des jeux d'adresse ainsi que des kiosques de restauration. Le propriétaire devra s'assurer d'avoir obtenu, au préalable, toutes les autorisations nécessaires et mis en place les mesures requises pour assurer la sécurité du public. Au moins 10 jours avant la tenue de l'événement, le propriétaire devra soumettre à la Ville le détail des activités proposées. À cet égard, la Ville se réserve le droit d'exiger des mesures particulières pour des fins de sécurité lors de la tenue de l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160315-139

12.3 AMÉNAGEMENT D'UNE FRAYÈRE - RIVIÈRE SAINT-JACQUES - COMITÉ ZIP VILLE-MARIE - FONDATION HYDRO-QUÉBEC - CONVENTION DE FINANCEMENT

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu que le conseil réitère son appui au projet et à la tenue des travaux d'aménagement d'une frayère sur le lot 2 700 287 ainsi que les travaux temporaires qui y sont liés sur le lot 4 818 254. Le directeur de l'urbanisme est autorisé à signer la convention de financement avec la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160315-140

12.4 FOURNITURE DE VÉGÉTAUX POUR LE JOUR DE L'ARBRE 2016 – CONTRAT SI-16-952 – OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil accorde le contrat SI-16-952 relatif à la fourniture de végétaux pour le *Jour de l'arbre 2016*, au soumissionnaire conforme, Pépinière Via Inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis pour un montant total de 25 294,50 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160315-141

12.5 PLAN DE LUTTE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE - ACQUISITION ET PLANTATION D'ARBRES - CONTRAT SP-16-951 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le Conseil accorde le contrat SP-16-951 relatif à l'acquisition et plantation d'arbres en remplacement des frênes publics abattus en 2015 sur le territoire de la Ville de Brossard conformément au cahier des charges, débutant le 15 avril 2016 et se terminant le 15 novembre 2016, aux compagnies Nivelage et terrassement Verdura Inc. et Terrassement technique Sylvain Labrecque Inc. aux montants respectifs de 112 599,05 \$ et 169 105 \$ pour un total de 281 704,05\$, taxes incluses. La somme est disponible au budget de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160315-142

12.6 DÉROGATION MINEURE - 6400, BOULEVARD TASCHEREAU – ZONE H01C

- a) Audition des personnes intéressées;
Aucun commentaire n'a été formulé.
- b) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but de réduire le ratio minimum de cases de stationnement prescrites.

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Francine Raymond
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil municipal accorde la dérogation mineure demandée relative au 6400, boulevard Taschereau – zone H01C, conformément à la recommandation numéro CCU-20160215-8.5 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160315-143

12.7 DÉROGATION MINEURE - 6680, RUE BAILLARGEON – ZONE A26H

- a) Audition des personnes intéressées;
Aucun commentaire n'a été formulé.
- b) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but de régulariser l'espace libre latéral droit à 1,27 mètre au lieu de 1,50 mètre prescrit et l'espace libre latéral gauche de l'abri d'auto à 0,13 mètre au lieu de 1,20 mètre prescrit.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil municipal accorde la dérogation mineure demandée relative au 6680, rue Baillargeon – Zone A26H, conformément à la recommandation numéro CCU-20160215-8.2 du comité consultatif d'urbanisme.

Le conseiller Antoine Assaf vote contre cette proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

160315-144

12.8 DÉROGATION MINEURE - 6136, RUE CASTELLO – ZONE C06H

- a) Audition des personnes intéressées;
Aucun commentaire n'a été formulé.
- b) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but de régulariser l'espace libre arrière du balcon à 4,81 mètres au lieu de 5,50 mètres prescrits.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil municipal accorde la dérogation mineure demandée relative au 6136, rue Castello – Zone C06H, conformément à la recommandation numéro CCU-20160215-8.1 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160315-145

12.9 DÉROGATION MINEURE - 8080 ET 8100, BOULEVARD ST-LAURENT - ZONE S08H

- a) Audition des personnes intéressées;
Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but de permettre un coefficient d'occupation au sol de 0,28 au lieu du 0,25 maximum.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par le conseiller Pascal Forget

Et résolu que le conseil municipal refuse la dérogation mineure demandée relative au 8080 et 8100, boulevard St-Laurent - Zone S08H , conformément à la recommandation numéro CCU-20160215-8.3 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160315-146

12.10 DÉROGATION MINEURE - 9150, BOULEVARD LEDUC – ZONE L11C

a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée et ayant pour but de réduire de 12 %, le nombre de cases de stationnement minimum prescrit pour l'ensemble de la phase III du Quartier DIX30.

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu que le conseil municipal accorde la dérogation mineure demandée relative au 9150, boulevard Leduc – Zone L11C, conformément à la recommandation numéro CCU-20160311-8.1 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Génie

160315-147

13.1 AMÉNAGEMENT DU PARC LUNAN - CONTRAT SP-16-920 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le Conseil accorde le contrat SP-16-920 Aménagement du parc Lunan, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les entreprises Berthier Inc (EBI), selon les prix unitaires de la soumission et du devis pour un montant de 947 528,41 \$, taxes incluses. Afin de financer ce contrat, le conseil autorise un emprunt au fond de roulement au montant de 865 219,73 \$, remboursable en dix versements annuels égaux et consécutifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160315-148

13.2 AMÉNAGEMENT DU PARC VANIER - CONTRAT SP-16-921 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu que le Conseil accorde le contrat SP-16-921 Aménagement du parc Vanier, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation ESM inc., selon les prix unitaires de la soumission et du devis pour un montant de 709 325,09 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Appuis - subventions - participation à des activités de différents organismes

160315-149

14.1 SUBVENTIONS - ORGANISMES

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil accorde des subventions versées sous réserve du respect des conditions exigées à la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes*, de 400 \$ à *Joie de vivre âge d'or*, *Club de patinage artistique de Brossard* et *Les Rossignols de Brossard*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160315-150

14.2 JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION RACIALE - PROCLAMATION

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu que le conseil proclame le 21 mars, *Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160315-151

14.3 DÉCLARATION MUNICIPALE POUR UN ENVIRONNEMENT SAIN - DÉCLARATION DE SOUTIEN

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Considérant que la population mondiale est confrontée aux répercussions sans cesse grandissantes des changements climatiques;

Considérant que l'émission de gaz à effet de serre et le rejet de contaminants dans l'eau, dans le sol et dans l'air sont des éléments nuisibles à l'environnement et ont une influence sur le milieu de façon générale et sur la santé des êtres vivants en particulier;

Considérant que l'impact des changements climatiques se reflète également à plusieurs niveaux, notamment social et économique;

Considérant que les êtres humains sont conscients de la nécessité d'agir immédiatement en matière d'environnement et d'anticiper l'avenir de façon responsable;

Considérant que la Ville est d'avis que le bien-être de la communauté est intimement lié à un environnement sain et respectueux de la biodiversité;

Considérant que la Ville est d'avis que tous les citoyens ont le droit de vivre dans un environnement sain, y compris :

- Le droit de respirer un air pur;
- Le droit de consommer une eau potable et d'y avoir accès;
- Le droit de consommer des aliments sains;
- Le droit d'avoir accès à des milieux naturels;
- Le droit d'avoir accès à de l'information sur les polluants et contaminants rejetés dans l'environnement;
- Le droit de participer aux décisions qui affectent l'environnement;

Considérant que la Ville a adopté des mesures afin de protéger l'environnement et d'assurer à sa population une saine qualité de vie, tels la Politique environnementale, la Politique de l'arbre, le Plan directeur de gestion des milieux naturels, phase I et le Plan d'action pour la réduction des émissions de GES;

Considérant que le principe de précaution est un des principes directeurs de la Politique environnementale de la Ville, selon lequel lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;

Considérant que la Ville continue à travailler pour améliorer ses outils en matière d'environnement et de développement durable;

Considérant que l'environnement ne se limite pas à des frontières municipales et qu'une collaboration de l'ensemble des municipalités est nécessaire.
Et résolu que le conseil affirme le droit de ses citoyens à un environnement sain et s'engage à en assurer le respect, la protection ainsi qu'à en faire la promotion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160315-152

14.4 CEINTURE VERTE ET BLEUE DU GRAND MONTRÉAL - DÉCLARATION DE SOUTIEN

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Considérant que la ceinture verte et bleue joue un rôle important dans la protection, le maintien, et la restauration de la connectivité écologique et de la préservation de la biodiversité;

Considérant que la Ville de Brossard accorde l'importance de la ceinture verte et bleue dans la région écologique du Grand Montréal pour l'adaptation aux changements climatiques;

Considérant qu'une ceinture verte et bleue est une infrastructure stratégique permettant à la communauté de s'adapter aux impacts des changements climatiques;

Considérant que les milieux naturels apportent des services écosystémiques importants aux citoyens de la ville de Brossard;

Considérant que des corridors de déplacement des populations fauniques sont essentiels pour celles-ci;

Considérant que les milieux agricoles sont importants dans la connectivité écologique des milieux naturels;

Considérant qu'une ceinture verte et bleue est un élément de santé préventif pour la population;

Considérant que les citoyens ont droit à un accès aux milieux naturels et de vivre dans un environnement sain;

Considérant que la Ville a adopté des mesures afin de participer à la protection de la ceinture verte et bleue sur son territoire par le biais du Plan directeur de gestion des milieux naturels, phase I;

Considérant que la Ville continue à travailler pour améliorer ses outils en matière d'environnement et de développement durable;

Considérant que l'environnement ne se limite pas à des frontières municipales et qu'une collaboration de l'ensemble des municipalités est nécessaire;

Et résolu que le conseil reconnaisse la Ceinture Verte et bleue du Grand Montréal et reconnaisse l'importance d'une stratégie de conservation intégrée avec les municipalités environnantes. Et résolu que le conseil intégrera le concept de ceinture et trame verte et bleue dans ses planifications et identifiera, protégera et mettra en valeur les milieux naturels et les milieux agricoles présents sur son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Dépôt – documents

160315-153

15.1 COMPTES À PAYER - DU 11 FÉVRIER AU 9 MARS 2016 - DÉPÔT

La liste des chèques émis en vertu du règlement de délégation de pouvoir, pour la période du 11 février 2016 au 9 mars 2016, est déposée.

160315-154

15.2 LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS - RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER - DÉPÔT

En vertu du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le rapport des activités effectuées par le trésorier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015 est déposé.

160315-155

15.3 DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES - DÉPÔT

Le conseil prend acte de la déclaration d'intérêts pécuniaires d'un membre du conseil.

160315-156

15.4 ACQUISITION DE CARBURANTS - CONTRAT CAR-2016 - DÉPÔT

Le conseil prend acte de l'adjudication du contrat CAR-2016 de l'Union des Municipalités du Québec à la firme Énergie Valéro et ce, pour une durée de deux ans se terminant le 31 mars 2018. Pour la Ville de Brossard, ce contrat est d'un montant n'excédant pas 249 753,24 \$, taxes incluses, représentant le montant budgété pour 2016.

160315-157

15.5 ACQUISITION DE PNEUS - CONTRAT 999107139 - DÉPÔT

Le conseil prend acte du contrat relatif à l'acquisition de pneus, octroyé par le *Centre de services partagés du Québec (CSPQ)*, pour une durée de deux ans, du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2018, selon les prix unitaires et les escomptes prévus, ce qui représente pour la Ville de Brossard une dépense estimée à 24 149,81 \$, taxes incluses.

16. Conseil d'agglomération

160315-158

16.1 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 17 MARS 2016 - ORIENTATIONS

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu que le conseil est favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux points CA-160317-1.2, 1.5, 1.7, 1.9, 1.10, 1.12, 1.14 à 1.18, 1.21 à 1.28 et 1.31 du conseil d'agglomération.

Le conseil donne au maire et à son représentant l'opportunité de voter à l'encontre d'une ou de plusieurs orientations si de nouveaux éléments ou de nouvelles informations surviennent après l'adoption de la présente résolution.

Le conseiller Antoine Assaf vote contre cette proposition à partir du point 1.18.

ADOPTÉE SUR DIVISION

160315-159

16.2 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - RAPPORT DU MAIRE

Le maire, Paul Leduc, ne mentionne aucun fait relatif à l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 février 2016.

17. Levée de l'assemblée

160315-160

17.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu que la séance soit levée à 21 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LE MAIRE,

LA GREFFIÈRE ADJOINTE,

Paul Leduc

Nicole Fréchette